

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

COMMUNE DE CHÉRISY

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

5. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

Eve PELLAT PAGÉ Urbaniste O.P.Q.U. Géographe C.E.A.A. Patrimoine Spécialisation A.E.U. Membre de la S.F.U. Jean-Pierre LOURS Architecte D.P.L.G. Urbaniste O.P.Q.U. D.E.A. analyse & Aménagement Membre de la SFA Anne CAZABAT Architecte du Patrimoine & D.P.L.G. D.E.A. Histoires socio-culturelles Enseignante à Chaillot 	MODIFICATIONS :	1704
REVISION PRESCRITE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2014 PROJET ARRETE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2018 APPROUVE EN DATE DU 26 OCTOBRE 2021		Septembre 2018

Atelier Atlante – Architecte Paysagiste

14 allée François 1^{er} 41000 BLOIS - Tél. 09 65 20 06 32 - Fax. 02 54 42 73 04

Courriel : atelier.atlante@gmail.com

■ Bureau d'Etudes – Aménagement, Urbanisme, Architecture

Tél. 02.47.05.23.00 – Fax. 02.47.05.23.01 – www.be-aua.com

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1155, Courriel : be-aua@wanadoo.fr

Siège social : 69, rue Michel Colombe 37 000 TOURS – Agence secondaire : 1, rue Guillaume de Varye, Résidence de l'Argentier 18 000 BOURGES

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Commune de *CHERISY*

En application de l'Art R151-51 du code de l'urbanisme « doivent figurer en annexe au plan local d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et appartenant aux catégories figurant sur la liste – un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme fixe la légende des différentes servitudes d'utilité publique »

Ces éléments sont cartographiés sur un plan intitulé Plan des servitudes comportant l'état ci-dessous.

NATURE DE LA SERVITUDE	DESCRIPTIF	Date de l'ACTE ADMINISTRATIF	GESTIONNAIRE
AC2 : SITES NATURELS ET URBAINS	Vallée de l'Eure	Site inscrit le 10/05/1972	DREAL Centre 5, avenue Buffon – BP 6407 45064 ORLEANS Cedex 2
AS1 : CONSERVATION DES EAUX	- Forage de Fermaincourt	Arrêté Pref. du 11/06/1976	Mairie de Chérisy 50, rue Charles de Gaulle 28500 CHERISY
	- Forage de Montreuil « Champs captant de la ville de Paris »	Arrêté Pref. du 17/11/1992	Ville de Paris
EL7 : ALIGNEMENTS	- RD 21/4 Les Osmeaux n° 1 (repère au plan) - RD 116 Les Osmeaux n° 2 (repère au plan) - RD 116 Fermaincourt n° 3 (repère au plan) - RD 116 Chérisy n° 4 (repère au plan) - RD 303/10 Chérisy n° 5 (repère au plan) - RD 303/10 Raville n° 6 (repère au plan) - RD 116 Chérisy n° 7 (repère au plan) - RD 308 Chérisy n° 8 (repère au plan)	27/09/1894 22/12/1894 28/11/1901 28/11/1901 28/09/1901 28/11/1901 06/01/1940 28/09/1901	CONSEIL DEPARTEMENTAL d'Eure et Loir Subdivision Départementale du Drouais-Thymerais 28, rue Hubert Latham 28170 CHATEAUNEUF- EN-THYMERAI
PM1 : RISQUES NATURELS	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Mouvement de Terrain	Arrêté du 25/11/2005	DDT 28 / SGREB 17, Place de la République – CS 40517 28008 CHARTRES CEDEX
	Plan de Prévention du Risque Inondation de la Rivière de Eure	Arrêté du 28/09/2015	
T1 : VOIES FERREES :	- Ligne SNCF n° 395000 Saint-Cyr/ Surdon		SNCF – délégation immobilière 7, rue du Delta 75019 PARIS et RFF – Immeuble Séquana I 87-89 quai Panhard et Lavassor 75013 PARIS
T7 : RELATIONS AERIENNES	Zones situées à l'extérieur des zones grévées de servitudes aéronautiques et soumis à autorisation.	Arrêté du 25/07/1990	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) - Administration Zone aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENAIS cedex

Nota : Dès l'instant qu'un terrain est concerné par une servitude d'utilité publique, il y a nécessité de consulter le service gestionnaire correspondant avec les références cadastrales de la parcelle et le projet.